# Moment du CE

#### 1.Quel est le moment de la conclusion d'un contrat élèctonique?

\*\*D'aprés la dorctrine: La doctrine distingue deux théories principales concernant l'acceptation des contrats.

- \*\* Selon la théorie d'émission, l'acceptation prend effet à la date à laquelle le message d'acceptation est envoyé par l'acheteur.
- \* <u>D'autre part, la théorie de réception</u> stipule que l'acceptation est effective à la date où le message est reçu par le vendeur.

#### \*\* D'après le législateur Tunisien ou le droit Tunisien:

Cette position du législateur tunisien a fait l'objet critique puisque l'article 28 a exigé l'acceptation du message ou du commande par le vendeur, ce qui remet en cause l'effet obligatoire de l'offre en ligne. Normalement, la réception de la commande est suffisante pour la conclusion du contrat électronique, et la date de cette réception constitue le moment du contrat électronique.

#### 2.Quel est l'importance de la détermination de la date du moment de conclusion du CE?

C'est pour compter les délais légaux par exemple compter le délais de rétractation à partir de la moment de la conclusion du CE.

### Lieu du CE

#### 1.Quel est le droit applicable au CE?

Le lieu du contrat électronique dépend de la localisation des parties impliquées.

Le contrat électronique, de nature transnationale, nécessite la distinction entre deux hypothèses relatives à la localisation des parties :

- *⊙* Si l'acheteur et le vendeur se trouvent dans le même État : la législation interne de cet État s'applique au contrat électronique.
- Si l'acheteur et le vendeur se trouvent dans des États différents :
- alors deux situations peuvent se présenter :
- Si les deux parties ont désigné la loi applicable dans le contrat, celle-ci régira le contrat conformément au principe de l'autonomie de la volonté.
- Si aucune loi applicable n'a été spécifiée, la règle générale est d'appliquer la loi de l'État où se trouve le vendeur, conformément à l'article 28 du droit tunisien.

# Les effets du contrat électronique

#### 1. délai de rétractation?

l'article 30 prévoit au bénéfice de consommateur un délai de 10 jour pour retracter ( sans pénalités + indication de motif ) l'article 30 précise le point de départ de délai de rétractation :

- pour les biens (les marchandises) : à compter de la date de la réception par le consommateur.
- pour les services : à compter de la date de la Conclusion de contrat.

#### 2.Les droits de cyber consommateur?

NB : On parle seulement des droits de rétractation.

En droit tunisien, l'acheteur bénéficie d'un droit de rétractation lors de transactions en ligne, encadré par deux articles principaux :

- ❖ Article 30 : L'acheteur peut annuler son achat sans motif, bénéficiant ainsi d'un délai de rétractation spécifié par la loi. Cette mesure renforce la protection des consommateurs dans le commerce électronique.
- Article 31 : Ce droit peut aussi être exercé pour des raisons spécifiques, comme la non-conformité du produit avec la commande ou le non-respect des délais de livraison. Dans ces cas, l'acheteur peut retourner le produit pour obtenir un remboursement ou un échange.

#### 3. Quel sont les effets juridiques de rétractation?

sans indication de motif (article 30):

- \* Le vendeur doit faire l'échange si l'acheteur le demander
- \* Le consommateur supporte les frais de retour des merchandises: les seules frais mis à sa charge étant les frais de réexpédition des marchandises
- \* Le consommateur ne peut exercer le droit de rétractation si aucune information est provenue sur les conditions de ce droit. C'est pourquoi l'article 25 oblige le vendeur à informer le consommateur de la possibilité de rétractation et son délai ainsi que le mode de retour

avec indication de motif (article 30):

- \* Le consommateur peut restituer le produit s'il n'est pas conforme à la commande ou si le vendeur n'a pas respecter les délais de livraison sans supporter les frais de réexpédition
- \* Le consommateur a le droit de demander la réparation du préjudice Le vendeur doit rembourser la somme payé et les dispenser y afférentes au consommateur dans un délai de 10j à compter la date de restitution du produit
- ->Si le vendeur refus de rembourser ,il sera puni d'une amende de 500 à 5000 dt.

# Les exceptions du droit de rétractation

- La vente du produit :
- exception qui concerne la nature du produit :

<u>Les produits sensibles</u>: dont la réexpédition peut entrainer la destruction ou les rendre périmés

le consommateur n'a pas le droit de rétractation

Les produits fabriqués sur mesures :

- Le consommateur n'a pas le droit de rétractation
- exception qui concerne la valeur du produit :

Les produits audio-visuelle : Le produit déballé (enregistrements audio ou vidéo, ou logiciels informatiques livrés ou téléchargés ) ne peut pas être renvoyé.

• Contrat du service :

Si le consommateur demande la livraison du service pendant le délai de rétractation

il perd le droit de rétractation.

# La protection des données personnelles dans le commerce électronique

#### 1. Définir les données d'un caractère personnel?

Les données à caractère personnel désignent toutes les informations se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, telles que le nom, l'adresse, le numéro de carte d'identité nationale (CIN).

#### 2. Quelle est le cadre légal de protection des données en Tunisie?

La protection des données à caractère personnel est régie par la loi 27/07/2004 (62) qui garantit la protection de leurs informations personnelles.

le droit d'accès à ses données La loi du 27 juillet 2004 a déterminé les droits des individus sur leurs propres données qui sont :

- le droit d'accès
- les droits de la personne concernée par la protection
- le droit de rectification des données
- le droit de la suppression, opposition au traitement des données

#### 3. Quel sont les obligations du responsable de traitement du données (vendeur)?

le responsable doit :

- avoir le consentement du consommateur avant le traitement de ses données
- assurer la sécurité et la confidentialité des données
- respecter les principes de transparence et de loyauté dans le traitement des données
- minimiser les données (ne demander que les données essentielles pour la transaction)

## 4.Quelles sont les obligations spécifiques d'un vendeur dans le cadre d'un contrat électronique ?

Dans le cadre d'un contrat électronique, le vendeur est tenu de respecter deux obligations principales :

#### Obligation d'information :

Selon l'article 25, le vendeur doit fournir des informations claires et précises dans son offre , afin que l'acheteur puisse prendre une décision éclairée.

La non-conformité à cette obligation peut entraîner des sanctions tant sur le plan civil que pénal.

#### Obligation de protection des données personnelles :

Le vendeur est également tenu de protéger les données personnelles de l'acheteur. Cela implique l'adoption de mesures appropriées pour sécuriser les informations personnelles contre l'accès non autorisé, la perte ou la divulgation.

Ces obligations visent à assurer la transparence et la sécurité dans les transactions électroniques, renforçant ainsi la confiance des consommateurs dans le commerce électronique.

#### 5.Donner la définition de L,INPDP , sa moment de création et sa mission ?

#### Définition :

L'INPDP est une autorité indépendante créée en Tunisie en 2004 pour veiller à la protection des données personnelles

#### Moment de création :

L'INPDP a été créée par la loi organique n°2004-63 relative à la protection des données personnelles, adoptée le 27 juillet 2004.

#### Mission :

- Surveillance et Réglementation: L'INPDP surveille et contrôle les activités de traitement des données personnelles par les entités publiques et privées. Elle veille au respect des lois et réglementations relatives à la protection des données.
- Élaboration des Normes : L'INPDP participe à l'élaboration des normes et directives concernant la protection des données personnelles. Elle contribue à l'harmonisation des pratiques avec les standards internationaux.
- Conseil et Sensibilisation : L'INPDP fournit des conseils aux entreprises et aux citoyens sur les meilleures pratiques en matière de protection des données. Elle sensibilise le public aux enjeux liés à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles.
- Enquête et Sanction : L'INPDP mène des enquêtes en cas de violation des règles de protection des données. Elle peut imposer des sanctions administratives en cas de non-conformité.
- Collaboration Internationale : L'INPDP coopère avec d'autres autorités de protection des données à l'échelle internationale. Elle participe aux échanges d'expertise et aux initiatives visant à renforcer la protection des données à caractère personnel.